

Note d'informations aux familles

NOUVEAU : PORTAIL FAMILLES

Il est désormais possible de payer via internet vos factures de l'accueil de loisirs, de l'espace jeunes ou des sports vacances.

1) Démarches d'inscription au Portail Famille

Cochez la case « Portail Famille » sur la fiche de renseignements de votre enfant et complétez obligatoirement l'adresse mail.

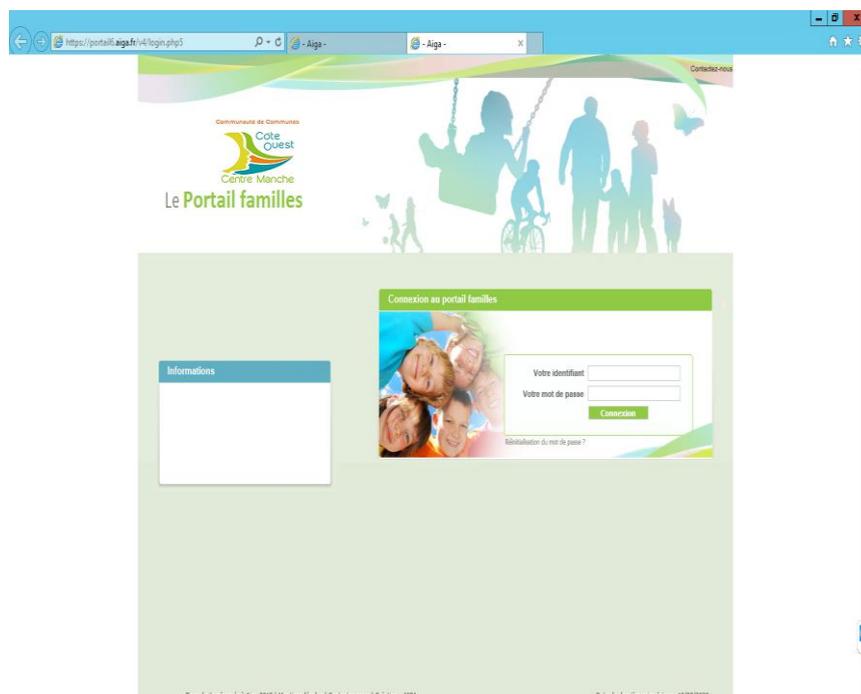
Un e-mail vous sera envoyé automatiquement afin d'initialiser votre mot de passe.

L'identifiant correspond à l'adresse mail du dossier.

2) Se connecter au Portail Famille

Rdv sur le lien suivant :

<https://portail6.aiga.fr/index.php5?client=07220>



Vous pouvez alors vous connecter à votre espace personnel pour consulter et régler vos factures.

Attention : Les factures à solder ne sont disponibles que 15 jours sur le portail. Si la facture n'est pas réglée sous les 15 jours, il vous faudra venir la régler à la Communauté de Communes, le paiement par internet ne sera plus possible.